

A field of vibrant red poppies with dark centers, interspersed with some white daisies and green foliage. A bright yellow rectangular box is tilted and placed over the upper right portion of the image, containing text.

**BIODIVERSITÉ :  
DES AIDES POUR  
LES PROJETS DES  
COMMUNES ET DES  
ASSOCIATIONS**

---

*La Métropole s'engage  
pour la biodiversité*



**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**

# La Métropole s'engage pour la biodiversité

La Métropole de Grenoble bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel qui participe à définir sa personnalité et son identité au carrefour de trois influences.

Celle de la Métropole « montagne » ancrée au cœur de trois massifs alpins reconnus pour leur patrimoine naturel exceptionnel : Vercors, Chartreuse et Belledonne. Puis la Métropole à la confluence de trois rivières emblématiques, l'Isère, le Drac et la Romanche, dans des plaines alluviales façonnées par l'homme qui restent aujourd'hui des lieux de ressources où siègent de nombreux espaces de nature remarquables.

Et enfin des influences climatiques méditerranéennes viennent positionner le territoire métropolitain au cœur d'un carrefour unique renforçant les enjeux écologiques en présence.

Pourtant, ici comme ailleurs, la biodiversité régresse. En cause de nombreux facteurs, dont la destruction des habitats naturels, la fragmentation des continuités écologiques permettant le déplacement des espèces, le réchauffement climatique.

Aujourd'hui, la préservation de la trame verte et bleue est essentielle afin d'améliorer les continuités écologiques dans l'espace et dans le temps. Cela nécessite le maintien de milieux naturels en bon état de conservation et la permanence de possibilités d'échanges entre ces milieux.

*La trame verte et bleue est une mesure du Grenelle de l'environnement pour enrayer le déclin de la biodiversité. Cette mesure consiste à préserver et restaurer les continuités écologiques au sein d'un réseau fonctionnel, aussi bien terrestre (trame verte) qu'aquatique (trame bleue).*

## LE CONTRAT VERT ET BLEU :

## UN PLAN DE SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ

**Des partenaires techniques, scientifiques, associatifs, des entreprises et des collectivités du territoire se sont engagés aux côtés de la Métropole pour préserver, restaurer, valoriser la trame verte et bleue et plus largement la biodiversité locale au travers d'un Contrat Vert et Bleu.**

**Il s'agit d'un programme d'actions opérationnel qui a débuté à l'automne 2017 et se terminera fin 2022.**



## OBJECTIFS

- **Préserver et valoriser les espaces naturels péri-urbains : les «poumons verts» de la Métropole**
- **Maintenir et/ou remettre en bon état les corridors écologiques.**
- **Garantir la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue au sein des espaces à dominante agricole.**
- **Mettre en valeur et assurer la fonctionnalité de la trame bleue.**
- **Veiller à préserver et améliorer la biodiversité en ville et renforcer la trame verte et bleue urbaine.**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui sera voté en 2021, il est également proposé d'identifier les espaces à protéger et les mesures réglementaires à décliner pour restaurer :

- les continuités terrestres, avec une priorité pour la grande faune
- les continuités entre pelouses, coteaux secs et milieux en cours d'enfrichement
- les continuités aquatiques et notamment piscicoles
- les réservoirs de biodiversité dégradés et les zones humides en mauvais état.

## UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Ce guide présente les mesures d'accompagnement, aides et ressources mises à disposition par les partenaires du Contrat Vert et Bleu pour aider les communes et les associations à monter des projets de soutien ou de restauration de la biodiversité sur le territoire.

# GRAINOTHEQUE

## Publics : collectivités et associations



### Quel intérêt pour la biodiversité ?

Une grainothèque est un dispositif permettant le don / partage / retrait de graines biologiques et d'espèces principalement locales, permettant d'enrichir la biodiversité des jardins des habitants et de la commune. Elle peut être constituée de graines de plantes potagères mais aussi de plantes sauvages afin de sensibiliser le grand public aux espèces sauvages locales, à leur préservation mais aussi à leur utilisation dans les espaces privés afin de favoriser la biodiversité.

### Quelle action est mise en place sur le territoire ?

La grainothèque s'inscrit dans un projet nommé « Sème sauvage » décliné en plusieurs axes :

- une communication accrue afin d'attirer de plus en plus d'utilisateurs de graines sauvages locales dans l'ornementation des jardins et balcons
- la création d'outils pédagogiques à destination des écoles et des structures de loisirs

- des échanges d'informations et de bonnes pratiques avec le public mais aussi avec les structures actuelles et futures, relais du projet « Sème Sauvage »
- des formations pour les porteurs de projet afin de maîtriser les fondements du projet, de savoir gérer un espace « Sème Sauvage » et d'acquérir les bases nécessaires en botanique et biodiversité
- Une représentation dans les réseaux institutionnels (région, département, Métropole de Grenoble, Ville de Grenoble...)

Maîtrise d'ouvrage : MNEI

## Comment vous engager ?

### Collectivités

- Participez au projet « Sème sauvage » : mise en place d'une grainothèque de plantes sauvages dans les communes. Bénéficiez d'un soutien technique et d'une formation à la mise en place de grainothèques dans des structures de votre territoire (écoles, bibliothèques, maisons de retraite).
- Proposez également dans une de vos structures une grainothèque potagère

### Associations

- Vous pouvez proposer à votre commune de participer au projet « Sème sauvage ». Formez-vous directement en ligne sur le site [www.mnei.fr](http://www.mnei.fr) sur la protection de la flore, l'identification des espèces, la récolte et les semences de plantes sauvages.

## OÙ VOUS RENSEIGNER ?

Rachel JULIEN  
[projet@mnei.fr](mailto:projet@mnei.fr)  
04 76 51 56 75



# SENTINELLES DE LA NATURE

**Publics : collectivités et associations**



## Quel intérêt pour la biodiversité ?

Le phénomène du développement des décharges sauvages touche aujourd'hui la majorité des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il porte atteinte à la nature, la biodiversité, le cadre de vie mais aussi la santé.

## Quelle action est mise en place sur le territoire ?

Dans le but de préserver la qualité de vie et le patrimoine naturel sur le territoire, le site « Sentinelles de la nature », une interface cartographique participative entièrement dédiée à la prévention et à la résorption des atteintes à l'environnement a été créé.

**Maîtrise d'ouvrage :**

**FRAPNA et France Nature Environnement**

## Comment vous engager ?

- Bénéficiez d'un accompagnement dans la lutte contre ces décharges sauvages et plus généralement dans la lutte contre les atteintes à l'environnement.

- Participez à la cartographie :

**<https://sentinellesdelanature.fr>**

Ce site s'adresse à tous les acteurs du territoire pour qu'ils puissent rapporter toutes les dégradations de l'environnement dont ils seraient témoins dans leur environnement proche, leurs déplacements, etc. Les élus des communes peuvent ainsi prendre connaissance des endroits dégradés sur leur territoire.

- Consultez et diffusez les ouvrages dédiés : Un guide de poche complet « sentinelle de l'environnement », à destination de tous. Un guide comportant des éléments juridiques et techniques à destinations des élus et des citoyens sur la dégradation de l'environnement. Disponibles sur : <https://www.fne.asso.fr/publications/guides-et-ressources-pour-les-sentinelles-de-la-nature>

## OÙ VOUS RENSEIGNER ?

Elodia BONEL  
[elodia.bonel@fne-aura.org](mailto:elodia.bonel@fne-aura.org)  
04 76 42 98 16

# A VOS MARES, PRÊTS, PARTEZ !

**Publics : collectivités et associations**



## Quel intérêt pour la biodiversité ?

Les mares sont de petites étendues d'eau stagnante de moins de 5000 m<sup>2</sup> et de faible profondeur. Très utiles comme réserves d'eau à proximité des habitations jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, elles tendent aujourd'hui à disparaître : elles sont comblées, laissées à l'abandon ou encore polluées.

Pourtant, leur contribution à la biodiversité est essentielle car elles sont à la fois :

- un lieu de refuge, de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces (parfois menacées)
- un lieu de services écologiques : épuration et régulation des eaux
- un témoignage socio-culturel des modes de vie passés.

### Une mare n'est pas un repère à moustique tigre !

Au contraire, avec la mise en place de chaînes alimentaires équilibrées, la mare est un milieu plutôt favorable pour les prédateurs de larves de moustiques (larves de libellules, têtards...).

## Quelle action est mise en place sur le territoire ?

Le plan d'actions en faveur des mares vise à rétablir un réseau de mares peu éloignées les unes des autres afin de permettre la dispersion et la migration de nombreux êtres vivants, et ainsi contribuer au maintien des continuités écologiques.

### Maîtrise d'ouvrage :

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)  
Auvergne-Rhône-Alpes délégation Isère

## Comment vous engager ?

VOUS SOUHAITEZ AMÉNAGER OU RESTAURER UNE MARE SUR VOTRE TERRAIN ?

Bénéficiez d'une étude de votre projet et d'accompagnement technique et financier. Participez à l'inventaire des mares de la Métropole grenobloise.

## OÙ VOUS RENSEIGNER ?

Jean-Baptiste DECOTTE  
jean-baptiste.decotte@lpo.fr  
04 76 51 77 98 (ligne directe)  
07 67 20 28 90 (portable)  
isere.lpo.fr  
www.a-vos-mares.org

# HAIES, ARBRES TÊTARDS, CLAIRIÈRES

**Publics : collectivités et associations**



## Quel intérêt pour la biodiversité ?

Les haies ou les arbres isolés permettent à de nombreuses espèces d'accomplir leur cycle de vie (abris, nourrissage, reproduction, déplacement). Ces milieux constituent ainsi de véritables corridors écologiques.

## Quelle action est mise en place sur le territoire ?

Grenoble-Alpes Métropole soutient de nombreux partenaires dans la mise en place de plusieurs actions sur le territoire visant à les préserver ou à en implanter de nouveaux.  
**Maîtrise d'ouvrage :** Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes délégation Isère, Chambre départementale d'Agriculture de l'Isère, association Gentiana, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère

## Comment vous engager ?

### Où vous renseigner ?

Un conseiller partenaire du Contrat Vert et Bleu vous assiste sur les questions suivantes :

- **Le diagnostic des haies existantes et la sensibilisation à l'intérêt des haies pour la biodiversité**

Audrey DÉMURGÉ (chargée de mission Trame Verte et Bleue pour la LPO Isère)

04 76 51 78 70

tvb.isere@lpo.fr

- **L'exploitation des haies, et la préservation de leurs intérêts faunistiques**

Robinson STIEVEN (conseiller agro-environnement à la chambre départementale d'agriculture de l'Isère)

04 76 20 67 06

robinson.stieven@isere.chambagri.fr

- **La réalisation de diagnostics et conseils à la plantation d'arbres têtards, chantiers d'entretien de création et de restauration.**

Martin KOPF, (chargé de projets flore à Gentiana)

04 76 03 37 37

m.kopf@gentiana.org

- **Implantation de bosquets d'essences locales, réalisation de haies d'arbustes, débroussaillage, bûcheronnage, ensemencement**

Florian RODAMEL (chargé de mission trame verte et bleue à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère)

04 76 62 61 27

trameverte@chasse38.com

# PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

**Public : collectivités**



## Quel intérêt pour la biodiversité ?

Renforcer la trame verte et bleue au sein des villes et villages, prendre davantage en compte les espèces sensibles, valoriser les initiatives des communes de la Métropole en faveur de la biodiversité.

## Quelle action est mise en place sur le territoire ?

Conformément à sa stratégie en faveur de la biodiversité et des espaces naturels et à son plan climat air énergie, Grenoble-Alpes Métropole souhaite accompagner les communes engagées dans une démarche exemplaire en matière de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques.

**Maîtrise d'ouvrage :**  
Grenoble-Alpes Métropole

## Comment vous engager ?

Votre commune souhaite mettre en place un projet ou restaurer la biodiversité d'un aménagement existant ?

**Bénéficiez d'aides pouvant aller jusqu'à 80% du coût TTC, pour un coût total TTC supérieur à 6 000 € (l'aide est plafonnée à 25 000 € de subventions).**

## OÙ VOUS RENSEIGNER ?

Renseignements, règlement et  
fiche de candidature :

Marie MAUSSIN  
marie.maussin@lametro.fr  
04 57 38 50 32

Soutien technique :  
conservatoire des espaces  
naturels de l'Isère :  
lou.lecuyer@cen-isere.org



# MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

## Publics : collectivités



### Quel intérêt pour la biodiversité ?

La mise en place de techniques et préconisations de gestion raisonnable (gestion différenciée, fauchage tardif, aménagements en faveur de la biodiversité, acceptation des végétaux sauvages, réhabilitation des friches urbaines, etc.) créent des espaces plus sauvages qui jouent des rôles de relais entre les espaces naturels au sein de la ville, un rôle prépondérant pour la trame verte urbaine, rendant la ville plus perméable.

Les collectivités formées et sensibilisées limitent très fortement les pollutions issues du traitement des voiries et des espaces verts par les phytosanitaires et contribuent à renforcer la trame verte urbaine en développant des espaces plus naturels dans la ville.

### Quelle action est mise en place sur le territoire ?

Un travail de développement des pratiques de gestion différenciée est mis en place pour aider les communes à développer des pratiques de gestion des espaces verts plus respectueuses de la biodiversité et de l'environnement dans le but de renforcer la trame verte et bleue.

Maîtrise d'ouvrage : Gentiana

### Comment vous engager ?

Bénéficiez de formations :

- journées d'échange sur la gestion raisonnable
- diagnostics sous forme de réunion
- accompagnement technique sur les communes des secteurs prioritaires (choix des végétaux, modes de gestion, fauche avec exportation...).

Informez-vous :

- site d'informations gestion raisonnable (informations techniques, diagnostics, veille juridique, retours d'expérience, etc.) [www.gestionraisonnable.fr](http://www.gestionraisonnable.fr)
- empruntez l'exposition spécifique au territoire sur la gestion écologique des espaces, disponible dans les locaux de Gentiana : 5 Place Bir Hakeim, 38000 Grenoble.

### OÙ VOUS RENSEIGNER ?

Association Gentiana  
Frédéric GOURGUES  
[f.gourgues@gentiana.org](mailto:f.gourgues@gentiana.org)  
Martin KOPF  
04 76 03 37 37  
[m.kopf@gentiana.org](mailto:m.kopf@gentiana.org)



# NUMEROS UTILES

## **Vous observez régulièrement des animaux écrasés sur un point précis de votre commune ?**

Contactez la LPO qui pourra vous renseigner sur les possibilités d'aménagements (par exemple : écuroducs) :

04 76 51 78 03

[isere@lpo.fr](mailto:isere@lpo.fr)

## **Si vous trouvez un animal sauvage blessé :**

Contactez immédiatement Le Tichodrome, centre de soin de la faune sauvage :

04 57 13 69 47

[www.le-tichodrome.fr](http://www.le-tichodrome.fr)

## **Vous souhaitez mettre en place un projet en faveur de la biodiversité :**

Contactez Grenoble-Alpes Métropole :

[marie.maussin@lametro.fr](mailto:marie.maussin@lametro.fr)

04 57 38 50 32

## DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC :



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## LE CONTRAT VERT ET BLEU MÉTROPOLITAIN EST SOUTENU PAR :



## **Vous souhaitez mettre en place un projet en faveur de la biodiversité ?**

### **Contact :**

Marie Maussin  
04 57 38 50 32  
marie.maussin@lametro.fr

### **GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

Le Forum  
3 rue Malakoff - CS 50053  
38031 Grenoble Cedex  
04 76 59 59 59

**lametro.fr**

---

Ce guide présente les mesures d'accompagnement, aides et ressources mises à disposition par les partenaires du Contrat Vert et Bleu pour aider les communes et les associations à monter des projets de soutien ou de restauration de la biodiversité localement.

